



CONVENTION DE COOPERATION

Entre

L'Association française « Animath »

Et

L'Université Nangui ABROGOUA – UNA

CONVENTION DE COOPERATION

ENTRE

L'Association française **Animath**
Institut Henri Poincaré 11-13 Rue Pierre et Marie
Curie 75231 Paris Cedex 05 France
représentée par son Président,
M. Fabrice ROUILLER

ET L'Université Nangui **ABROGOUA (UNA)**
02 BP 801 ABIDJAN 02 CÔTE d'IVOIRE
Voie express Abobo-Adjamé, Abidjan, Côte
d'Ivoire, représentée par son Président,
Prof. TANO Yao

Entre Animath et l'Université Nangui ABROGOUA (ci-après désignée par « UNA »), il est convenu ce qui suit :

Article 1

A été signé le 21 septembre 2018, un accord avec Campus-France, pour soutenir la création de clubs lycéens périscolaires de Mathématiques dans plusieurs pays d'Afrique francophone, dont la Côte d'Ivoire. Le texte de cet accord est fourni en annexe.

Article 2

Animath et l'Unité de Formation et de Recherche Sciences Fondamentales et Appliquées (ci-après désignée par « UFR-SFA ») de l'UNA coopèrent ensemble pour favoriser le développement d'activités périscolaires en Mathématiques en Côte d'Ivoire.

Article 3

Ces activités périscolaires se dérouleront en favorisant la naissance et le suivi de clubs lycéens de Mathématiques. Le fonctionnement de ces clubs est défini dans une « Charte » fournie en document annexé à la présente convention et dont les éléments essentiels sont :

Éléments principaux de la « Charte du club Animath » :

Objectifs : Développer le goût des Mathématiques, et la recherche de problèmes nouveaux. Préparer les élèves aux concours Mathématiques nationaux et internationaux. Encourager l'engagement des lycéens dans les filières scientifiques.

Fonctionnement : Le club lycéen rassemble des élèves de lycées ivoiriens volontaires et motivés. Il se réunit régulièrement (en principe de façon hebdomadaire) pour résoudre des problèmes Mathématiques. Il doit, si possible, y avoir à peu près autant de filles que de garçons. Le club est encadré sur place par des professeurs locaux et à distance par des mathématiciens français (chercheurs, professeurs, doctorants, étudiants avancés) désignés pour cela d'un commun accord. L'esprit du club est celui d'un séminaire de recherche plutôt que d'une classe de cours ; ce qui impose que le nombre d'élèves du club reste limité. Le travail en petits groupes y est vivement encouragé.

Session intensive : Chaque année, le club organise à destination des membres du club et d'un public plus large, au moins une session intensive d'une semaine encadrée en collaboration avec Animath qui pour cela envoie au plus trois mathématiciens expérimentés dans l'animation d'activités périscolaires.

Mise en réseau : Animath met à disposition des clubs son expérience et ses outils, et va œuvrer à la mise en réseau sur une plateforme informatique avec d'autres clubs implantés en Afrique francophone.

Article 4

L'UFR-SFA se charge :

- d'identifier les lycées ivoiriens qui participeront à ce projet et qui mettront à la disposition les salles de réunion, de préférence hebdomadaire, du club et proposeront les professeurs chargés du suivi ;
- de proposer des enseignants-chercheurs de son département de Mathématiques et informatique qui participeront à ce suivi.

Article 5

L'UFR-SFA et Animath organiseront chaque année au moins une session intensive d'au moins 5 ou 6 jours, session destinée :

- d'une part aux élèves des clubs de Mathématiques déjà implantés ou en voie de l'être ;
- d'autre part aux animateurs, ou animateurs pressentis, pour encadrer des activités périscolaires en Mathématiques.

Article 6

Les objectifs poursuivis par Animath et l'UFR-SFA sont les suivants :

- favoriser le développement scientifique de la Côte d'Ivoire en développant la motivation de lycéens à entreprendre des études supérieures scientifiques, particulièrement en Mathématiques et/ou informatique ;
- contribuer à créer un réseau durable des participants et anciens participants (élèves et enseignants) des clubs mis en place.

Article 7

De façon générale, le projet comportera les activités suivantes :

- initier la création de quelques clubs en organisant un suivi via Internet tout au long de l'année ;
- organiser des stages destinés aux élèves et à l'accompagnement des animateurs locaux ;
- organiser des ressources dématérialisées pour aider à l'animation des clubs et à la formation des animateurs aux activités périscolaires ;
- favoriser ce qui peut contribuer à la mise en œuvre et à la valorisation d'activités périscolaires ;
- mettre en place un suivi à long terme des étudiants ayant participé activement à ces clubs lycéens ;
- favoriser ainsi l'attractivité pour des études universitaires scientifiques.

Article 8

Si les conditions et financements le permettent, une extension de ce programme à des étudiants en licence de Mathématiques de l'UNA pourra être mise en place. Certains de ces étudiants pourront ensuite recevoir d'Animath une recommandation en vue d'une inscription en Master dans une université hors Côte d'Ivoire.

Article 9

Animath tiendra l'UNA informé des éventuelles discussions qu'il pourrait avoir avec d'autres institutions ivoiriennes pour apporter leur soutien au développement d'activités périscolaires en Mathématiques en Côte d'Ivoire.

Article 10

Un rapport commun du type « bilan et perspectives » sera établi à la fin de chaque année académique et transmis par l'UFR-SFA à ses autorités de tutelle et par Animath à l'Ambassade de France à Abidjan et à Campus-France.

Article 11

En cas de désaccord, les parties s'engagent à trouver une solution amiable. A défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 12

Cette convention de coopération entre en application dès la signature des parties prenantes. Elle est conclue pour trois (03) ans par reconduction expresse et peut faire l'objet de révisions ponctuelles ou de modifications convenues d'accord parties.

Article 13



Animath et l'UFR-SFA désignent chacune un coordinateur du projet.

- Pour Animath : Dr Vlady RAVELOMANA, Chargé de Recherche au CNRS, assisté de Dr Isaac KONAN ;
- Pour l'UFR-SFA : Dr KRE N'Guessan Raymond, Maître de Conférences, Directeur de l'UFR-SFA, assisté de Dr KOUAME Assiri.

Annexes :

- la « Charte » des clubs lycéens
- La convention entre Animath et Campus-France

Paris le : 28/02/2019

Le Président d'Animath
Fabrice ROUILLER



Abidjan le :

Le Président de l'Université Nangui ABROGOUA
Prof. TANO Yao

